



Sauvons l'ENADEP

Chacune et chacun n'est pas sans savoir qu'un organisme de formations a été créé par notre branche. Elle mêle formations courtes et longues et délivre un certain nombre de Titres/Certifications de Qualification Professionnelles tel que « *assistant juridique* », « *secrétaire juridique* » ... les formations mises en œuvre par cet Organisme de formation Paritaire est d'un très haut niveau. Les professionnels tant employeurs de la branche, qu'en dehors ne tarissent pas d'éloges sur l'ENADEP. Et les salariés ayant suivi ces formations en sont très satisfaits.

En dépit de ces constats, l'ENADEP connaît quelques difficultés financières. Elles sont dues à un certain nombre de facteurs dont une baisse du nombre de stagiaires, une baisse des prises en charges par l'OPCO... C'est dans ce cadre que la CGT a fait des propositions au Conseil d'Administration. Aussi, nous demandons que soit votés :

- La suppression des indemnités des membres du bureau.
- Le déploiement du GIE avec mutualisation des services et intégration dans les locaux de Kérialis. Il faudra donner mandat à la présidence dans le cadre de cette négociation. Il faudra des bilans d'étape de mise en œuvre ainsi qu'une date butoir.
- Un état des lieux des centres de formation devra être fait. L'objectif est de mettre en œuvre un process qui conduise à fermer les centres qui ne fonctionnent pas.
- Le déploiement de l'ENADEP dans l'ensemble des professions du droit et du chiffre (*experts comptables...*) avec un réel plan de travail et des reporting.
- Permettre à l'ENADEP de faire de l'apprentissage.
- Revoir à la baisse le barème actuel de remboursement de frais des membres du CA et du bureau.

Hormis le dernier point qui mérite une réflexion, l'ensemble des autres points peuvent être votés dès le prochain Conseil d'Administration. En tous les cas, la CGT s'y emploiera.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »